

DOSSIER DE CANDIDATURE

8ème BIENNALE EUROPÉENNE D'ART CONTEMPORAIN

À NIMES

DU 24 JUIN AU 13 JUILLET 2013



MANIF 2013

Biennale Européenne d'Art Contemporain

e
8

à Nîmes du 24 juin au 13 juillet 2013

Thème 2013

« Dehors et de Rêves »

Désireux de rendre accessible au plus grand nombre « l'expérience de l'Art », l'association Le Manif propose en 2013 comme thème de travail :

« Dehors et de Rêves »

Sans délaisser les lieux traditionnels tels que les galeries et les lieux convenus d'exposition, nous voulons installer « **Dehors** » des espaces de « **Rêves** » proposés par des artistes.

Il s'agit donc de créer des œuvres pour des lieux couverts qui parleront d'espace, d'évasion, de limites dépassées, d'imaginaires libérés et pour l'extérieur, d'installer des œuvres en liberté dans la ville afin de provoquer l'étonnement et l'interrogation d'un public surpris dans son quotidien par la rencontre avec l'insolite, l'imaginé, le rêve.

Des rencontres avec les milieux scolaires (lycée Alphonse Daudet, etc) seront organisées.

Deux temps sont envisagés :

- **le jour**, expositions d'arts visuels (peinture, sculpture, installation in-situ, photographie, vidéo, art numérique, architecture, etc).

- **la nuit**, manifestations d'arts vivants (cinéma, danse, musique, théâtre, performance, etc).

Un prix de 1500 € récompensera l'artiste qui aura le mieux répondu au thème.

Cette année, un jury choisi par l'association Le Manif, proposera en plus à un jeune artiste (issu ou non d'une école d'art et ayant moins de 25 ans), une exposition personnelle dans une galerie de la ville de Nîmes, hors biennale.

Conditions de participation à la 8ème Biennale Européenne d'Art Contemporain

- Paragraphe 1 -

L'association culturelle LE MANIF organise à Nîmes du 24 juin au 13 juillet 2013, une grande rencontre de création contemporaine : la 8ème Biennale Européenne d'Art Contemporain. Une itinérance partielle de l'événement est prévue dans des villes de la région Languedoc Roussillon.

- Paragraphe 2 -

La rencontre est ouverte à tout artiste engagé dans une démarche de création contemporaine (arts visuels et arts vivants) sans restriction d'âge, de technique ou de nationalité.

- Paragraphe 3 -

Thème de la Biennale 2013 : « Dehors et de Rêves »

- Paragraphe 4 -

Conditions de participation :

- la participation de chaque artiste est de 15 € pour les frais de dossier et de communication (non remboursés si le candidat n'est pas pris).
Seules les oeuvres répondant précisément au thème et exécutées spécialement pour la Biennale 2013 seront acceptées.

- Paragraphe 5 -

Pièces à joindre au dossier de candidature :

- un CV
- un texte explicatif de la démarche de l'artiste. Ce texte sera exposé en présentation des oeuvres lors de la Biennale
- un texte expliquant le projet pour la Biennale
- 5 reproductions couleurs (photographies, vidéo, CD-ROM, DVD...) significatives du travail de l'artiste, en précisant au verso les titres, dimensions et techniques de l'oeuvre.
- une enveloppe au format A4 timbrée suffisamment affranchie pour le retour du dossier
Dans la mesure de l'acceptation du dossier, il sera demandé à l'artiste de choisir le document ou la reproduction qui devra figurer sur le catalogue ou sur le CD-catalogue avec toutes les précisions se rapportant à l'oeuvre.
Les artistes ayant été acceptés à la Biennale récupéreront leur dossier sur place.

- Paragraphe 6 -

Ne pourront être pris en considération :

- les dossiers de candidature : incomplets, raturés, envoyés à une mauvaise adresse, insuffisamment affranchis.
- les oeuvres réceptionnées après la date de début de l'exposition.

- Paragraphe 7 -

Sélection des oeuvres :

Le choix des artistes retenus sera effectué par un jury composé de représentants de l'association initiatrice du projet et par des artistes, critiques d'art, conservateurs, collectionneurs et journalistes.

- Paragraphe 8 -

Conditions d'exposition :

- chaque artiste retenu bénéficiera d'un espace lui permettant de répondre au mieux au thème proposé
- chaque artiste devra lui-même installer et démonter ses oeuvres (fournir une fiche technique de l'installation)
- il est recommandé à l'artiste d'être présent personnellement sur son espace d'exposition au moins pendant la durée des vernissages
- l'association prend en charge un certain nombre de repas et de nuits en fonction du travail relatif à l'installation des oeuvres (et ce suivant l'importance des subventions obtenues).
- après accord, l'association prend en compte les frais liés à la construction spécifique de certaines oeuvres (installation, travail in situ, performance, diffusion, etc.)

- Paragraphe 9 -

Transport et réception des oeuvres :

(sauf accord contraire)
- l'association Le Manif assure les frais relatifs au transport des oeuvres en fonction de l'importance des subventions obtenues.
- Si le transport des oeuvres doit être fait par transporteur, cette disposition nécessite un accord préalable avec l'association.

- Paragraphe 10 -

Assurances et responsabilités :

L'association s'engage à assurer les oeuvres pendant toute la durée des expositions. L'artiste prend en charge l'assurance des oeuvres pendant le transport.

- Paragraphe 11 -

Planning :

- date limite d'envoi des dossiers de candidature avant le 31 mars 2013, le cachet de la poste faisant foi.
- le jury se réunira le 15 avril et les organisateurs s'engagent à donner leur réponse début mai 2013.
- les artistes exposant peuvent disposer des lieux dès le 17 juin 2013 (sauf avis contraire).
- les installations devront être impérativement terminées le 22 juin 2013.
- les artistes pourront retirer leurs oeuvres à partir du 15 juillet 2013.
- une organisation particulière sera élaborée en fonction de l'itinérance de certaines oeuvres.

- Paragraphe 12 -

Le simple fait de participer à cette rencontre implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et également l'abandon de vos droits de reproduction de l'oeuvre figurant dans le catalogue et le site LE MANIF, et pour cela uniquement.

- Paragraphe 13 -

Dans le cas d'un déplacement de l'exposition dans d'autres villes, les artistes choisis se verront notifiés les conditions de déplacements.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier est à retourner par la poste dûment complété avant
le 31 mars 2013 (le cachet de la poste faisant foi) à :

Association LE MANIF
27 rue Parmentier - 30000 Nîmes
Tel/Fax : 04 66 38 09 69
lemanif@gmail.com - www.lemanif.org

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

NOM, Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Téléphone : Fax : E-mail :
Date de naissance : Nationalité :

Cochez la case vous correspondant :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> peinture | <input type="checkbox"/> musique |
| <input type="checkbox"/> sculpture | <input type="checkbox"/> danse |
| <input type="checkbox"/> photographie | <input type="checkbox"/> écriture |
| <input type="checkbox"/> vidéo | <input type="checkbox"/> installation |
| <input type="checkbox"/> performance | <input type="checkbox"/> travail in situ |
| <input type="checkbox"/> graphisme | <input type="checkbox"/> art numérique |
| <input type="checkbox"/> multimédia | <input type="checkbox"/> architecture |
| <input type="checkbox"/> cinéma | <input type="checkbox"/> autres (précisez) |
| <input type="checkbox"/> théâtre | |

Pièces à joindre au dossier de candidature (voir §5 du règlement) :

- un CV
- un texte explicatif de votre démarche artistique
- un texte expliquant votre projet pour la Biennale
- 5 reproductions couleurs (photographies, vidéo, CD-ROM, DVD...)
significatives de votre travail, en précisant au verso les titres, dimensions
et techniques de l'œuvre
- une enveloppe format A4 timbrée suffisamment affranchie pour le retour du dossier

LE MANIF

27 rue Parmentier
F - 30 000 Nîmes

Tel/fax : +33 (0)4 66 38 09 69

e-mail : lemanif@voila.fr

site : www.lemanif.org

<http://lemanif.blogspot.com>

8^{ème} Biennale Européenne d'Art Contemporain à Nîmes du 24 juin au 13 juillet 2013

FICHE TECHNIQUE

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Adresse :

Votre projet concerne :

- Peinture
- Sculpture
- Photographie
- Installation
- Vidéo
- Performance
- Nouvelles Technologies de Communication

Autre :

- Cinéma
- Théâtre
- Musique
- Chant
- Danse
- Ecriture
- Autre

L'œuvre que vous présentez :

- √ était réalisée au préalable
- √ est réalisée pour la Biennale en fonction du thème

L'œuvre que vous présentez :

- √ est prête à être installée
- √ est à réaliser « in situ »

Dans quel type de lieu :

couvert (intérieur)

découvert (extérieur)

Donnez toute précision que vous jugez utile sur le lieu

Si c'est une œuvre « in situ », que prévoyez-vous dans le lieu (travail sur l'espace, volume, matériaux, équipement...). Décrivez :

Eventuellement, de quel matériel aurez-vous besoin sur place :

Les réalisations "in situ" se feront entre le 17 et le 22 juin, de combien de temps aurez-vous besoin et quels jours :

Concernant le catalogue, que préférez-vous :

un catalogue où figurent les photos que vous nous avez envoyées lors de votre candidature et qui sera distribué pendant l'exposition ?

un catalogue qui sera élaboré pendant l'exposition avec des photos des œuvres réalisées pour la Biennale et qui vous sera envoyé ultérieurement ?

Est-ce que vous avez une pièce qui pourrait être mise en appel dans une boutique ?

Pour les nécessités de l'organisation, il appartient aux organisateurs de faire la répartition des lieux, ce choix ne sera pas remis en question.

Pour la **communication**, il nous faudrait assez rapidement :

- Une photo d'excellente qualité pour inclure dans le catalogue et pour nos archives (site Internet)
- Un texte succinct mais complet qui explique votre démarche artistique pour la Biennale. Ce texte sera affiché avec vos oeuvres lors de l'événement.

Merci d'envoyer les informations le plus rapidement possible.

Avez-vous une demande particulière ?